



Initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) »

Embargo : 08.03.2021, 13h00

Communiqué de presse sur la conférence de presse relative à l'initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) »

Présentation publique de l'initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil »

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, les représentantes du comité de l'initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) » ont présenté à la population leur initiative lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée à Berne. La récolte de signatures débute officiellement demain, mardi 9 mars 2021.

Susanne Vincenz-Stauffacher, conseillère nationale PLR et présidente du PLR. Les Libéraux-Radicaux Femmes Suisse, a présenté aujourd'hui, aux côtés des représentantes du comité d'initiative, la question de l'introduction d'une imposition indépendante de l'état civil. En cette Journée internationale des femmes, c'est le moment idéal pour lancer cette initiative en faveur de l'égalité. Susanne Vincenz-Stauffacher a toutefois expressément souligné que l'objet du texte n'est pas une « question féminine » isolée, mais une question sociale et macroéconomique. Le comité d'initiative, composé de 27 membres, dispose d'une large assise avec des représentants issus du monde politique, économique et de la société.

Depuis la fin des années 90, les efforts du PLR pour l'introduction d'une imposition individuelle en Suisse n'ont toujours pas abouti à un réel changement. Pour la conseillère nationale PLR *Christa Markwalder*, c'est la raison pour laquelle cette initiative est déposée aujourd'hui. Les femmes libérales-radicales peuvent compter sur un important soutien d'alliés provenant de la politique, de l'économie et de la société afin d'enfin faire la différence. Ainsi, la « pénalisation du mariage », qui désavantage aujourd'hui fiscalement les couples mariés et les couples de même sexe vivant en partenariat enregistré et qui représente donc un obstacle important à une plus grande égalité, pourrait enfin être supprimée, a encore souligné *Christa Markwalder*.

Pour un système fiscal plus équitable

L'ancienne conseillère fédérale *Ruth Metzler-Arnold* défend également l'imposition individuelle depuis plus de 20 ans. Pour elle, les avantages de ce système d'imposition sont clairs : « C'est la solution la plus équitable pour l'imposition des revenus et des biens qui permet de mettre en œuvre le principe constitutionnel de l'imposition sur la base de la capacité économique – et qui se veut désormais indépendante de l'état civil ». Le lien actuel entre fiscalité et état civil est problématique également du point de vue de la politique d'égalité. Lorsque les couples mariés ont des enfants, ce sont généralement les femmes qui réduisent leur taux d'occupation, voire quittent complètement la vie professionnelle active.



Initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) »

En effet, comme l'a démontré *Carolina Müller-Möhl*, présidente du groupe Müller-Möhl en prenant l'exemple d'un jeune couple marié, celui-ci est doublement pénalisé financièrement pour son travail en raison de la progression plus élevée et des coûts supplémentaires liés aux frais de garde d'enfants.

Remédier aux effets négatifs sur l'économie

D'un point de vue économique, les répercussions de la « pénalisation du mariage » sur l'activité professionnelle, en particulier pour les femmes, doivent être supprimées de toute urgence. Le système fiscal actuel aggrave la pénurie de travailleurs qualifiés en Suisse et engendre des incitations négatives au travail pour les seconds revenus. Ceci est inacceptable ; ceux qui travaillent ne doivent pas être pénalisés fiscalement. L'initiative propose une solution pour y remédier. Des études montrent qu'avec l'introduction de l'imposition individuelle, on peut s'attendre à une augmentation de 40'000 à 60'000 emplois à temps plein. Ou pour le dire autrement : 300'000 femmes actives pourraient augmenter leur taux d'activité de 20%, comme l'a souligné *Johanna Gapany*, conseillère aux États PLR. L'imposition individuelle offre la possibilité d'adapter le système fiscal à l'évolution du contexte social. *Eva Herzog*, conseillère aux États PS, a souligné la diminution du nombre de mariages à un seul revenu en Suisse : « La raison en est d'une part souvent une nécessité économique, mais d'autre part aussi une vision différente des rôles au sein des couples mariés ».

Saisir l'opportunité d'un système fiscal uniforme

Les initiants sont conscients que le passage à l'imposition individuelle impliquera nécessairement des adaptations. Mais c'est le cas de toute réforme et, dans le cas de l'imposition individuelle, cet effort en vaut la peine car il sera particulièrement profitable. « Grâce à l'imposition individuelle, nous aurons un système fiscal uniforme, transparent et simple. Avec la réforme, les taux et les déductions doivent être adaptés à la capacité économique des contribuables », a souligné la conseillère nationale PLR, *Anna Giacometti*. Par ailleurs, les déclarations fiscales sont de plus en plus souvent traitées par voie électronique, ce qui devrait bientôt être la norme à mesure que la numérisation de l'administration se poursuit.

La récolte de signatures débute le 9 mars 2021

La récolte de signatures en faveur de l'initiative débutera officiellement demain, mardi 9 mars 2021. Les initiants peuvent compter sur un large soutien de la part des associations et des partis. Outre la Fondation Müller-Möhl, la Société des employés de commerce, les organisations patronales, Travail.Suisse, « la plateforme », diverses organisations d'hommes comme IGM, männer.ch – faitière des organisations suisses d'hommes et de pères – et « mannschaft », et divers partis ont décidé de soutenir l'initiative. De plus amples informations sur le soutien à l'initiative et la récolte de signatures sont disponibles à l'adresse suivante : <http://fr.individualbesteuerung.ch/>.

Berne, le 8 mars 2021



Initiative populaire fédérale « Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables) »

Contacts :

Susanne Vincenz-Stauffacher, +41 79 936 83 62, vincenz@fdp-frauen.ch

Christa Markwalder, +41 79 222 52 80, christa.markwalder@parl.ch